



Sur la prise en compte des enjeux écologiques dans l'entreprise

Vous pouvez faire changer les choses !

Chères collègues, chers collègues

On le voit tous les jours et pas seulement durant les étés, les enjeux écologiques n'ont jamais été aussi présents dans notre vie de tous les jours. On le voit dans les épisodes à répétition de canicule, de raréfaction de l'eau, des problèmes de production énergétique, de pollution de l'air... Dans notre vie quotidienne, il y a aussi la vie au travail. Comment améliorer l'une en prenant en compte les autres ?

Thales en général et LAS-FR en particulier se vantent d'être en pointe sur le sujet. Il est vrai que la direction a mené des actions superficielles qui servent principalement à justifier des campagnes de communication au lieu de se poser les bonnes questions écologiques :

- Le calcul du gain d'émission carbone du nouveau bâtiment à Vélizy ne prend en compte ni l'allongement moyen du temps de trajet domicile-travail des salariés, ni la moindre accessibilité du site par des modes de transports alternatifs à la voiture, par rapport aux sites actuels de Rungis et de Massy.
- Toujours sur le nouveau bâtiment de Vélizy, il n'est aujourd'hui pas prévu d'installer des panneaux photovoltaïques. Au vu de notre consommation électrique, des problèmes de production qui se font jour actuellement (refroidissement des centrales nucléaires, approvisionnement en gaz, ...), nous pensons que c'est une erreur, pire une faute.
- Depuis de nombreuses années, la CGT demande la prise en charge à 100% des abonnements transports, demande régulièrement refusée par la direction. En revanche, la direction a proposé une réduction du service des navettes de Rungis au motif que s'il y en avait moins, il y aurait moins d'émission de CO₂ (véridique).
- Depuis que la loi a légalisé l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV), la CGT demande également sa mise en place. Refus de la direction.

L'équipe CGT de l'établissement Rungis/Toulouse

**Le vote CGT est un vote utile
pour donner de la force à un véritable acteur du dialogue social
défendant une réelle prise en compte des enjeux écologiques .**

Sur les enjeux écologiques, la CGT voudrait

Que le nouveau bâtiment à Vélizy soit une véritable avancée par rapport aux enjeux climatiques :

La CGT demande a minima un nouveau bâtiment à Vélizy aux normes AFNOR « **Ouvrage Démarche HQE** » (HQE = Haute qualité environnementale). Cette norme vise « à limiter à court et à long terme les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation, tout en assurant aux occupants des conditions de vie saine et confortable » selon 14 « cibles » tels que gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets ainsi que le confort hygrométrique, acoustique, visuel et olfactif, ...

Et pourquoi ne pas être plus volontariste et vouloir un bâtiment à « **Energie positive** » (qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme) sur tout ce qui concerne les consommations courantes (chauffage, clim, éclairage,..) hors consommation liés à nos activités industrielles (plateforme). Cela signifierait avoir des sources d'énergie complémentaires et locales comme des panneaux photovoltaïques par exemple, équipement qu'il n'est pas aujourd'hui prévu d'installer.

Des ASC qui prennent en compte les enjeux climatiques :

Le CSE devrait réfléchir à l'impact écologique des Activités Sociales et Culturelles (ASC).

Est-il normal que, depuis 2019, les 2 commissions qui ont été réactivées ou créées soient le Karting et la Rando moto ? Ce sont 2 activités mécaniques et par conséquent très émettrices de CO2, avec une mention spéciale pour le second puisque l'objectif est bien d'aller dans des coins reculés de la planète pour y utiliser des engins bruyants et polluants.



Des transports au quotidien qui prennent en compte les enjeux climatiques :

Les navettes : Actuellement le service des navettes est peu utilisé. Face à ce constat, la direction voulait réduire le nombre de navettes. La CGT demande à ce qu'une étude soit faite pour voir les raisons de cette désaffection et adapter le service aux besoins des utilisateurs tant en fréquence qu'en destinations (nouvelles lignes) et pourquoi pas à Toulouse ?

Les transports en commun : La CGT demande à ce que les abonnements aux transports en commun soient pris en charges à 100% par l'entreprise.

LA CGT demande également la mise en place **d'un plan mobilité employeur** par site (1 pour Toulouse, 1 pour Rungis et 1 pour le futur site de Vélizy) qui pourrait être discuté dans le cadre de la commission environnementale (voir ci-dessous)

Le vélo : La CGT demande à ce que le site de Rungis se mette en conformité avec la législation en terme de nombre d'emplacements Vélo. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Et sur sollicitation d'un «vélotafeur» (salarié venant au «taf» en vélo) nous avons fait un courrier en ce sens à la direction.

De plus la CGT demande à ce que soit mise en place l'indemnité kilométrique vélo.

L'ADEME a beaucoup travaillé sur des études (disponibles sur son site) sur la mise en place du vélo et son coût. Certaines idées reçues sont battues en brèche notamment le coût soi-disant exorbitant de ces mesures.

Pour discuter de tous ces sujets et plus généralement pour évaluer l'impact environnemental des activités du site aussi bien industrielles que tertiaires, la CGT demande, la création au niveau du site (1 pour Rungis, 1 pour Toulouse), d'une **commission environnementale du CSE** ou chaque organisation syndicale présente sur le site aurait un représentant (1 titulaire et 1 suppléant) et qui se réunirait mensuellement.

**Sur les enjeux écologiques, Thales peut mieux faire,
Il suffit de le lui demander gentiment
Avec un vote CGT**